



Décision abusive en AG au sujet d'une location saisonnière

Par **CATOCHKA**, le **11/06/2015** à **16:48**

Bonjour

je voudrais savoir si une décision votée en AG doit être obligatoirement suivie.

En effet ,lors de la dernière AG,il a été résolu de donner l'obligation aux propriétaires de locations saisonnières(nous ne sommes que 2 dans l'immeuble...)d'avertir la gardienne de toute location avant l'arrivée des vacanciers ainsi que de lui donner leurs noms et dates de séjour.!..Comme je ne suis pas sur place et que mon appartement est géré par une agence ,une personne du conseil syndical est allée directement prier le personnel de cette agence de se plier à cette injonction et ce sans même m'avertir et alors que je n'ai pas encore reçu le compte rendu de l'AG !

Ont-ils le droit de faire cela ,et suis je tenue de me soumettre à leur dictat?

Merci d'avance. C.A